



Commission des finances

Distr. générale
13 juillet 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session

Kingston (Jamaïque)

13-24 juillet 2015

Suite donnée à la décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins relative aux frais généraux d'administration des contrats d'exploration

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa décision du 25 juillet 2013, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a demandé aux parties de s'acquitter d'une participation annuelle aux frais généraux de 47 000 dollars, destinée à couvrir les dépenses engagées par l'Autorité pour administrer et superviser les contrats d'exploration (ISBA/19/A/12), charge à verser par chaque contractant avant le 31 mars de chaque année. Deux nouvelles clauses (art. 10.5 et 10.6) seront ajoutées à cet effet aux clauses types de ces contrats. Des dispositions spéciales ont été prises en prévision des conséquences qu'aurait cette décision sur les contrats en vigueur et les demandes reçues avant le 25 juillet 2013, date à laquelle elle a pris effet.

2. Les clauses types 10.5 et 10.6 s'appliquent automatiquement à tout contrat conclu à la suite d'une demande d'approbation d'un plan de travail soumis après cette date. Au 1^{er} juillet 2015, quatre demandes remplissant ces conditions avaient été reçues. Trois d'entre elles ont été approuvées en juillet 2014; l'autre doit être examinée par le Conseil de l'Autorité en juillet 2015.

3. S'agissant des 14 contrats d'exploration conclus avant le 25 juillet 2013, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de consulter chaque contractant en vue de les renégocier, conformément à l'article 24.2 des clauses types, en vue d'y incorporer les clauses 10.5 et 10.6. Au 1^{er} juillet 2015, 10 contractants avaient accepté les clauses 10.5 et 10.6 et soit réglé les frais généraux, soit accepté de le faire à partir de 2016, mais les consultations concernant les quatre autres contrats se poursuivaient¹.

¹ Association de production du Sud pour les opérations de géologie (Yuzhmorgeologiya) (nodules polymétalliques), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (nodules polymétalliques), Gouvernement indien (nodules polymétalliques) et Gouvernement russe (sulfures polymétalliques).



4. En ce qui concerne les neuf demandes d'approbation d'un plan de travail présentées avant le 25 juillet 2013, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de consulter les demandeurs avant la signature des contrats d'exploration en vue d'y incorporer les clauses types 10.5 et 10.6. Au 1^{er} juillet 2015, sept demandes approuvées avaient débouché sur des contrats incorporant les clauses 10.5 et 10.6 et deux autres restaient à signer (avec la société UK Seabed Resources Ltd. et le Gouvernement indien).

5. En 2014, le montant total des recettes accessoires reçues au titre de la participation aux frais généraux était de 141 000 dollars. En 2015, il est passé à 470 000 dollars. Pour 2016, si toutes les demandes approuvées en attente débouchent sur des contrats avant la fin de 2015 et si tous les rapports annuels sont soumis en 2016, ce montant devrait être de 1 034 000 dollars. Il pourrait même augmenter de 188 000 dollars si le Secrétaire général parvenait en 2016 à un accord concernant la participation aux frais généraux pour les quatre contrats existants. On trouvera en annexe au présent rapport un récapitulatif des recettes effectives et prévues au 1^{er} juillet 2015 au titre de la participation aux frais généraux pour la période allant de 2014 à 2016.

6. La Commission des finances est invitée à prendre acte de l'information qui y est présentée.

Annexe

Récapitulatif du paiement des frais généraux au 1^{er} juillet 2015 (2014-2016)

Contractant	Date du contrat	Numéro du contrat	Montant versé (dollars É.-U.)		Montant à verser (dollars É.-U.)
			2014	2015	2016
1. Yuzhmoregeologiya ^a	29 mars 2001	PMN/01.3/2001/RUS ^b	–	–	–
2. Organisation mixte interoceanmetal	29 mars 2001	PMN/02.3/2001/IOM ^b	–	–	47 000
3. Gouvernement de la République de Corée	27 avril 2001	PMN/03.3/2001/KOR ^b	–	47 000	47 000
4. Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins ^a	22 mai 2001	PMN/04.3/2001/CHN ^b	–	–	47 000
5. Deep Ocean Resources Development Co. Ltd.	20 juin 2001	PMN/05.3/2001/JPN ^b	47 000	47 000	47 000
6. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ^a	20 juin 2001	PMN/06.3/2001/FRA ^b	–	–	–
7. Gouvernement indien ^a	25 mars 2002	PMN/07.3/2002/IND ^b	–	47 000	–
8. Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	19 juillet 2006	PMN/08.3/2006/DEU	–	47 000	47 000
9. Nauru Ocean Resources Inc.	22 juillet 2011	PMN/09.3/2011/NRU	–	–	47 000
10. Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins ^a	18 novembre 2011	PMS/01.3/2011/CHN	–	–	47 000
11. Tonga Offshore Mining Limited	11 janvier 2012	PMN/10.3/2012/TON	47 000	47 000	47 000
12. Gouvernement russe ^a	29 octobre 2012	PMS/02.3/2012/RUS	–	–	–
13. Global Sea Mineral Resources NV	14 janvier 2013	PMN/11.3/2013/BEL	–	47 000	47 000
14. UK Seabed Resources Ltd.	8 février 2013	PMN/12.3/2013/GBR	47 000	47 000	47 000
15. Japan Oil, Gas and Metals National Corporation	27 janvier 2014	CFC/01.3/2014/JPN	–	47 000	47 000
16. Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	29 avril 2014	CFC/03.3/2014/CHN	–	47 000	47 000
17. Gouvernement de la République de Corée	24 juin 2014	PMS/03.3/2014/KOR	–	47 000	47 000
18. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	18 novembre 2014	PMS/04.3/2014/FRA	–	–	47 000
19. Marawa Research and Exploration Ltd.	19 janvier 2015	PMN/13.3/2015/KIR	–	–	47 000
20. Ocean Mineral Singapore Pte Ltd.	22 janvier 2015	PMN/14.3/2015/SGP	–	–	47 000
21. Gouvernement russe	10 mars 2015	CFC/03.3/2015/RUS	–	–	47 000
22. Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	6 mai 2015	PMS/05.3/2015/DEU	–	–	47 000
23. UK Seabed Resources Ltd.	En cours de négociation	–	–	–	47 000 ^c
24. Gouvernement indien	En cours de négociation	–	–	–	47 000 ^c

<i>Contractant</i>	<i>Date du contrat</i>	<i>Numéro du contrat</i>	<i>Montant versé (dollars É.-U.)</i>		<i>Montant à verser (dollars É.-U.)</i>
			<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
25. Cook Islands Investment Corporation	En cours de négociation	–	–	–	47 000 ^c
26. Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais S.A.	En cours de négociation	–	–	–	40 000 ^c
Montant total alloué aux recettes accessoires			141 000	470 000	1 034 000

^a Le contractant n'a pas encore accepté que les clauses 10.5 et 10.6 soient incorporées à son contrat, déjà en vigueur au 25 juillet 2013.

^b Le contrat vient à expiration en 2016.

^c Ce montant ne sera obtenu que si le contrat est conclu avant la fin de l'année 2015 et si le rapport annuel correspondant est présenté en 2016.